



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2018

n° 07-2018

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 14 FEVRIER 2018 à 9 heures 15 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, club house de la Gourmette) sur convocation du 6 février 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Maire de Saint-Lô

Conseillère municipale de Saint-Lô

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN (pouvoir à Mme MAZIER)

M. Gilles QUINQUENEL

Conseiller régional

Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité n° 25-2017 du 6 septembre 2017 décidant du changement de nomenclature comptable (de M52 à M14) à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2017 ;

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ,

Après examen du rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique,

Après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 joint, qui fait apparaître en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement	2 585 758,09 €
- en section d'investissement	1 848 945,64 €

- Section de Fonctionnement :

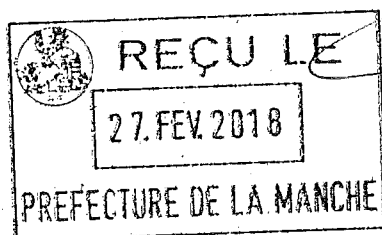
DEPENSES	BP 2018
Charges à caractère général et autres charges	1 070 826,09 €
Ressources humaines	900 000,00 €
Amortissements	614 932,00 €
TOTAL DES DEPENSES	2 585 758,09 €
RECETTES	BP 2018
Excédent de fonctionnement reporté	306 446,09 €
Quote part des subventions transférées	594 212,00 €
Remboursement IFCE	143 600,00 €
Vente de produits (aliments)	43 000,00 €
Prestations	377 000,00 €
Locations boxes et revenus des immeubles	261 000,00 €
Subvention EPERON (Salon des Etalons)	15 000,00 €
Subvention Endurance	1 000,00 €
Section Sportive Scolaire	33 000,00 €
Centre Equestre	142 000,00 €
Salon du patrimoine (participation du Département)	18 000,00 €
Remboursement CAE	1 500,00 €
	1 935 758,09 €
Répartition du RESTE A CHARGE	650 000,00 €
Département (30 %)	195 000,00 €
Région (30 %)	195 000,00 €
Commune de Saint-Lô (20 %)	130 000,00 €
Communauté d'Agglomération (20 %)	130 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	2 585 758,09 €

Section d'Investissement :

DEPENSES	Propositions nouvelles	RAR	TOTAL
Achat du haras (2ème année)	500 000.00 €		500 000.00 €
Investissements liés à des projets	400 000.00 €		400 000.00 €
Investissements courants	100 000.00 €		100 000.00 €
Investissements engagés en 2017	33 943.17 €	220 790.47 €	254 733.64 €
Subventions d'investissement transférées	594 212.00 €		594 212.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 628 156.17 €	220 790.47 €	1 848 945.64 €
RECETTES	Propositions nouvelles	Amortissements et Reports	TOTAL
Excédent d'investissement reporté		234 013.64 €	234 013.64 €
Amortissements		614 932.00 €	614 932.00 €
Mécénat pour les illuminations	5 000.00 €		5 000.00 €
			- €
<i>Répartition du reste à charge</i>	995 000.00 €		995 000.00 €
Département	298 500.00 €		298 500.00 €
Région	298 500.00 €		298 500.00 €
Commune de Saint-Lô	199 000.00 €		199 000.00 €
Communauté d'agglomération	199 000.00 €		199 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 000 000.00 €	848 945.64 €	1 848 945.64 €

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT